

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
23 mai 2000
Français
Original: anglais

Lettre datée du 23 mai 2000, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Sierra Leone auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de transmettre ci-joint le texte d'une déclaration gouvernementale publiée par le Cabinet du Président, le mardi 23 mai 2000.

Je vous saurais gré de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Ibrahim M. **Kamara**

**Annexe à la lettre datée du 23 mai 2000, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent
de la Sierra Leone auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Déclaration gouvernementale
23 mai 2000**

Le Gouvernement souhaite faire savoir qu'il a eu connaissance du communiqué de presse publié par le Gouvernement libérien indiquant que les forces du Gouvernement sierra-léonais lancent des attaques contre les positions du Front révolutionnaire uni (FRU) dans notre pays. Cela est faux. Le Gouvernement souhaite en outre faire savoir qu'il a uniquement défendu ses positions et qu'afin de défendre les positions de ses forces, il a utilisé une stratégie défensive visant à prendre toute position à partir de laquelle une attaque a été lancée contre une position de ses forces afin de neutraliser la capacité de l'ennemi de continuer à lancer des attaques à partir de cette position.

Par conséquent, le Gouvernement ne considère pas qu'il existe un lien entre le fait de défendre les positions de ses forces et la libération des membres des forces de maintien de la paix des Nations Unies qui ont été enlevés illégalement. Il convient de rappeler que les chefs d'État de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ainsi que l'ensemble de la communauté internationale avaient indiqué qu'il ne devrait y avoir aucune condition préalable pour la libération des Casques bleus de l'ONU, qui doit se faire sans retard. Cette position mondiale a en fait été approuvée par le Président Charles Taylor du Libéria lors d'un sommet de la CEDEAO tenu récemment à Abuja.

Le Gouvernement sierra-léonais souhaite reconnaître le rôle positif que le Président Taylor a déjà joué en obtenant la libération de certains otages de la MINUSIL.

Le Gouvernement souhaite continuer à coopérer de toutes les manières possibles avec le Président Taylor afin d'assurer qu'il s'acquitte entièrement du mandat qui lui a été confié par les chefs d'État de la CEDEAO dans l'espoir qu'une paix durable sera finalement rétablie en Sierra Leone, dans l'Union du fleuve Mano et dans la sous-région de l'Afrique de l'Ouest.